

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 juin 2025

Membres présents : 11

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL.

Absents excusés :

Annie MANDION

Patricia CORDIER – a donné son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER

Patricia IBANEZ – a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 avril 2025,
- Point sur les travaux de l'église, du lavoir, des jeux,
- Point sur les arbres de l'étang communal : peupliers,
- Travaux : curage de fossés, volets mairie,
- Poste : Positionnement boîte route de Saint Viâtre,
- Pétition « Vitesse véhicules route de Saint-Viâtre »,
- Organisation du site « sportif »,
- Convention d'occupation sur le château d'eau visant la mise en œuvre d'un dispositif de détection, de surveillance et de suivi des incendies dans le massif forestier de la Sologne,
- Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre, l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux de 2026,
- Délibération tarifs cantine/garderie,
- Agents communaux :
 - o Délibération indemnités régisseurs,
 - o Détermination des ratios pour les avancements de grade »,
 - o Création et suppression de postes en raison des avancements de grade,
- Reconduction du marché « fourniture et livraison en liaison froide au restaurant

scolaire de Marcilly en Gault »,

➤ Comptabilité :

o Décision modificative,

o Fongibilité des crédits en M57 pour 2025

o Délibération pour étendre aux admissions en non-valeur les délégations du maire,

o Subvention GIDEC

➤ Installation d'un locker place du bourg, devant le magasin « panier sympa »,

➤ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif 2024,

➤ Organisation du 14 juillet,

➤ Délibération « approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

➤ Questions et informations diverses.

Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2025 : approbation à l'unanimité

Point sur les travaux :

- **Eglise** : la période est très active. La voûte de la nef en châtaignier avec corniche en chêne est quasi terminée ; la consolidation du beffroi et du clocher se poursuit ; la couleur des enduits est en passe d'être choisie. Il n'y a pas de dérapage en termes de calendrier. Comme dans le déroulement de tout chantier, des travaux complémentaires se révèlent indispensables, générant de nouveaux coûts : des négociations avec l'architecte et les entreprises sont en cours, notamment pour rester dans le cadre des règles de la commande publique.
- **Lavoir** : ce chantier a pris beaucoup de retard pour cause d'humidité. Les fondations sont faites, le mur de briques est en partie réalisé et sera terminé lorsque la structure en bois sera redressée.
- **Jeux** : la réception des travaux est prévue pour le vendredi 13 juin : des réserves seront mises concernant la pelouse qui n'est pas encore semée.

Point sur les arbres de l'étang communal : peupliers

3 peupliers en mauvais état nécessitent une intervention pour des raisons de sécurité : convient-il de les abattre ou plutôt de les étêter ? Après discussion, le choix s'est porté sur l'abattage avec plantation ultérieure de nouveaux arbres.

Travaux : curage des fossés, volets mairie

- **Curage des fossés** : la proposition est de commencer par Marcilly intra-muros puis d'enchaîner avec les secteurs d'habitations (route de Fays et les Landes). L'estimation des travaux est de l'ordre de 20 000 € et il serait fait appel à l'entreprise de Thibault Dapremont. Au moment du vote il est demandé à celui-ci de sortir de la salle. Proposition adoptée à l'unanimité.
- **Volets mairie** : décision confirmée.

Poste : positionnement route de Saint Viâtre.

Compte tenu du peu de lettres déposées dans cette boîte, la Poste a décidé de la supprimer.

Pétition « vitesse véhicules route de Saint Viâtre » : le sujet est bien connu, c'est la raison pour laquelle il fait partie de l'étude de sécurisation du bourg réalisée par l'Agence Technique Départementale. Après les travaux de la route de Salbris et ceux de la route de Neung, ce sont ceux de la route de Saint Viâtre qui doivent être entrepris.

Organisation du site « sportif » : il s'agit de faire en sorte que les véhicules ne stationnent pas de façon désordonnée au plus près des zones d'activité. Un parking sera délimité au moyen de barrières et de la pelouse sera semée pour réaliser un « site propre ». Il est proposé de pouvoir disposer de photos prises par drone afin de travailler avec plus de précision.

Convention d'occupation sur le château d'eau visant la mise en œuvre d'un dispositif de détection, de surveillance et de suivi des incendies dans le massif forestier de la Sologne. Cette convention avec le SDIS est approuvée à l'unanimité.

Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre, l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Actuellement la communauté de communes de la Sologne des Etangs fonctionne selon un accord local (4 représentants pour les communes de + de 1000 habitants, 2 pour les communes entre 500 et 1000 habitants, 1 + 1 suppléant pour les communes de – de 500 habitants). Cela donne 28 représentants.

Si l'on devait opter pour le droit commun, la communauté de communes ne disposerait que de 23 représentants.

Le conseil vote à l'unanimité pour le maintien de l'accord local qui a le mérite d'être plus équilibré.

Reconduction du marché « fourniture et livraison en liaison froide au restaurant scolaire de Marcilly en Gault » : le marché avec la société API passé en 2024 prévoit une possible reconduction d'1 an de façon expresse. L'entreprise, sollicitée, indique un pourcentage d'augmentation des tarifs de 1.53 %, ce qui représente 5 cts par repas. Après concertation avec les autres communes

concernées (Millançay et Villeherviers), il est proposé de voter cette reconduction. Unanimité.

Tarifs cantine/garderie : en accord avec ces mêmes communes, il est proposé de répercuter cette hausse sur les tarifs facturés aux familles. Le prix demandé par repas serait alors de 3.85 €. Vote à l'unanimité.

La régie sera modifiée en ce sens à compter du 1^{er} septembre 2025.

Agents communaux :

- **Délibération indemnités régisseurs** : celles-ci deviennent un régime à part du RIFSEP. Vote à l'unanimité
- **Détermination des ratios pour les avancements de grade** : 100%
- **Création et suppression de postes en raison des avancements de grade.** Vote à l'unanimité

Comptabilité :

- **Décision modificative** : sans incidence sur le budget
- **Fongibilité des crédits en M57 pour 2025** : sauf concernant la masse salariale, avec obligation d'informer le Conseil ; doit être votée chaque année.
- **Délibération pour étendre aux admissions en non-valeur les délégations du Maire.**

Unanimité sur les 3 points.

- **Subvention au GIDEC** accordée à la majorité pour 37 € (1 voix contre)

Installation d'un locker place du bourg devant le magasin « panier sympa » : après rencontres avec les intéressés et étude du dossier, il apparaît délicat de donner une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une période de 5 ans renouvelable alors que la vente du commerce est programmée pour dans 3 ans. S'ajoutent à cette objection, la réduction du stationnement et les questions d'esthétique au centre bourg.

Après discussion il est procédé au vote par bulletins secrets : 1 pour, 13 contre.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif 2024 : document joint à la convocation, il en est rapidement rappelé les principaux points (diminution de la quantité d'eau consommée, augmentation du prix de l'eau, incident arsenic). Unanimité.

Mme le Maire informe le Conseil que le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026 ne se fera pas, la majorité des maires y étant opposé. Devant les lourds enjeux de maintenance à terme, il devient indispensable de se rapprocher des communes volontaires pour trouver les modalités d'une gestion commune.

Organisation du 14 juillet dont les festivités auront lieu le 13 au soir à l'étang communal : repas champêtre, feu d'artifice – sonorisé cette année –

Sébastien GAY se fait le porte-parole de Marcigaultais qui souhaiteraient prolonger la fête au-delà du feu d'artifice, à 1 heure du matin au plus tard. A charge pour lui de trouver les bénévoles pour assurer le moment venu le rangement des tables, des bancs et des chaises.

Délibération « approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » : devant la masse de documents élaborés sur plusieurs années, il s'avère nécessaire d'en refaire une lecture rigoureuse et de consacrer une séance sur ce sujet : celle-ci est fixée au jeudi 10 juillet 2025 à 18h30.

Questions et informations diverses :

- **Demande de l'association communale de pêche à la ligne** : aménager les tables à l'étang de manière à les protéger de la pluie et du soleil (photo à l'appui). Demande accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La secrétaire de séance

Le Maire